



**RETURN BIDS TO : - RETOURNER LES SOUMISSION À:**

**Canada Revenue Agency  
Agence du revenu du Canada**  
*See herein / Voir dans ce document*

**Proposal to: Canada Revenue Agency**  
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein and/or attached hereto, the goods and/or services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition à : l'Agence du revenu du Canada**  
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, en conformité avec les conditions énoncées dans la présente incluses par référence dans la présente et/ou incluses par référence aux annexes jointes à la présente et ci-jointes, les biens et/ou services énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Bidder's Legal Name and Address - (ensure the Bidder's complete legal name is properly set out)**  
**Raison sociale et adresse du Soumissionnaire - (s'assurer que le nom légal au complet du soumissionnaire est correctement indiqué)**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

***Bidder is required to identify below the name and title of the individual authorized to sign on behalf of the Bidder – Soumissionnaire doit identifier ci-bas le nom et le titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire***

\_\_\_\_\_  
**Name /Nom**

\_\_\_\_\_  
**Title/Titre**

\_\_\_\_\_  
**Signature**

\_\_\_\_\_  
**Date (yyyy-mm-dd)/(aaaa-mm-jj)**

(\_\_\_\_)\_\_\_\_\_  
**Telephone No. – No de téléphone**

(\_\_\_\_)\_\_\_\_\_  
**Fax No. – No de télécopieur**

\_\_\_\_\_  
**E-mail address – Adresse de courriel**

**AMENDMENT TO REQUEST FOR PROPOSAL / MODIFICATION DE DEMANDE DE PROPOSITION**

<b>Title – Sujet</b> Services d'agent de Sécurité	
<b>Solicitation No. – No de l'invitation</b>  1000349455	<b>Date:</b>  2020-01-30
<b>Amendment No. - N° modif.</b>  002	
<b>Solicitation closes – L'invitation prend fin</b>  <b>on – le (2020-02-07)</b> <b>at – à 2:00 P.M. / 14 h</b>	<b>Time zone – Fuseau horaire</b>  HNE - Heure Normale de l'Est
<b>Contracting Authority – Autorité contractante</b>  Name – Nom: Charles Safarian Address – Adresse - See original document/ voir document original E-mail address – Adresse de courriel – <a href="mailto:charles.safarian@cra-arc.gc.ca">charles.safarian@cra-arc.gc.ca</a>	
<b>Telephone No. – No de téléphone</b> (613) 867-4624	
<b>Fax No. – No de télécopieur</b> (613) 948-2459	
<b>Destination - Destination</b>  See herein / Voir dans ce document	
<b>THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT. LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ.</b>	



## MODIFICATION n° 002 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

La modification à cette demande de soumissions est émise aux fins suivantes :

1. Répondre aux questions suivantes soumises durant la période de soumissions, conformément à la DDP ; et
2. Modifier la DDP.

### 1. QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q4. Au point 6.0 sur les « exigences minimales en matière de quart de travail » à la page 59 de votre demande de propositions, il est indiqué que votre minimum d'heures est de trois heures. Notre politique d'entreprise exige un minimum de quatre heures. Vos exigences minimales en matière de quart de travail peuvent-elles être négociées?
- R4. L'Agence du revenu du Canada n'envisagera pas de modifier l'exigence minimale en matière de quart de travail. Cette exigence demeure inchangée.
- Q5. À la page 68 de votre demande de propositions, il est indiqué que les soumissionnaires seront responsables du déploiement d'un certain nombre d'éléments différents. Pouvez-vous nous fournir plus de précisions en confirmant le nombre approximatif de téléphones cellulaires, d'appareils de répartition et de véhicules de patrouille d'entreprise qui seront requis?
- R5. Le nombre d'éléments requis devra être déterminé par l'entrepreneur éventuel. L'entrepreneur devra déterminer combien des éléments énumérés seront requis pour fournir les services demandés.
- Q6. Au sujet de l'annexe 1 – Critères obligatoires, point 3  
Ce critère comprend la mention suivante : « Le soumissionnaire DOIT fournir le plus de références possible (primaires et secondaires) afin de démontrer l'expérience requise. Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par « primaire » et « secondaire » dans ce contexte?
- R6. L'Agence demande aux soumissionnaires de fournir pour chaque référence client le nom de deux personnes, une primaire et une secondaire, au cas où la première personne ne répondrait pas. Nous communiquerons d'abord avec la personne « primaire »; un délai de réponse de 72 heures ouvrables sera appliqué. Si l'Agence ne reçoit pas de réponse dans les 72 heures, elle communiquera avec la personne « secondaire » nommée pour cette référence client.
- Q7. Pour cette exigence, il est aussi indiqué qu'une seule personne du client de l'Agence sera prise en compte pour chaque projet ou contrat proposé. Dans le paragraphe précédent de la demande de propositions, on demande de fournir le nom d'une personne primaire et le nom d'une personne secondaire pour chaque projet ou contrat.

Annexe 1 : Critères obligatoires, point 3 et Annexe 2 : Critères coté, points P2, P3 et P5

Le non-respect du processus de vérification des références peut entraîner la disqualification de l'entrepreneur pour des raisons hors de son contrôle. Il est tout à fait concevable que les références primaires et secondaires ne soient pas disponibles pendant plus d'une semaine à un moment quelconque après la soumission. Il peut également arriver que les courriels soient manqués ou que l'entrepreneur ne puisse pas y répondre dans un délai de 72 heures.

Compte tenu de l'ampleur du contrat et de l'importance accordée aux références dans le cadre de l'évaluation des soumissionnaires, nous demandons à l'Agence de nous accorder au moins une semaine pour chacune des étapes et d'inclure, dans son processus, un suivi auprès du soumissionnaire si la référence primaire ne répond pas au cours de la première semaine afin qu'il puisse communiquer avec celle-ci pour vérifier sa disponibilité.

- R7. L'Agence n'envisagera pas la possibilité de prolonger le délai de réponse à une semaine. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que ses références primaires et secondaires sont au courant qu'elles pourraient être contactées dans le but de fournir des renseignements et qu'elles auront 72 heures pour répondre.
- Q8. Annexe 2 : Critères cotés, point P1



Nous avons été constitués en société en vertu des lois de l'Ontario en 1958. Avant 2008, nous étions exonérés des exigences de permis de la Loi sur les services privés de sécurité et d'enquête de l'Ontario [chapitre P25, paragraphe 2(c)]. Pendant cette période, nous avons néanmoins respecté toutes les exigences législatives de compétence ontarienne en plus des exigences de l'Office des normes générales du Canada.

Nous sommes persuadés que notre exonération prévue par la Loi ne représentera pas une lacune pour nous, à titre de fournisseur de gardes de sécurité autorisé, étant donné qu'elle a été accordée conformément aux règlements provinciaux. Pouvez-vous confirmer qu'il sera acceptable de fournir, en vue d'obtenir un maximum de points, notre permis remontant à 2008, moment où l'exonération a été retirée, avec d'autres preuves que nous fournissons des services de sécurité depuis plus de 15 ans, comme notre homologation CAN/CGSB datée du 30 juin 1998.

R8. L'Agence acceptera cette méthode de démonstration de l'expérience pour le critère coté P1.

Q9. Annexe 2 : Critères cotés, point P10

La première question se rapporte au délai de 30 minutes pour répondre aux alarmes. En ce qui concerne la réponse, un des éléments énumérés porte sur les échéanciers. Pourriez-vous préciser ce que l'Agence souhaite voir aborder à l'égard des échéanciers – s'agit-il des délais de réponse à une alarme ou du calendrier d'établissement et de mise en œuvre d'un service d'intervention en cas d'alarme?

R9. Les soumissionnaires doivent préciser la façon dont ils gèreraient le délai de réponse de 30 minutes, notamment dans les régions éloignées et dans les régions métropolitaines plus vastes où de nombreux sites de l'Agence existent et où plusieurs alarmes pourraient sonner simultanément.

Q10. Annexe 2 : Critères cotés, point P11

Le soumissionnaire obtiendra le maximum de points si « l'approche est bien abordée (trois éléments sont abordés\*) »; l'approche attendue du soumissionnaire ne comprend cependant que deux éléments. Pourriez-vous préciser ce qui est requis pour le pointage ou ce que requiert la réponse?

R10. Il s'agissait d'une erreur. Veuillez consulter la modification à la demande de propositions ci-dessous.

Q11. Tableau des prix 3 : Gardes, postes et gardes d'escorte (FINS DE SEMAINE ET JOURS FÉRIÉS) et Tableau des prix 4 : Gardes d'escorte demandés avec un préavis de moins de 48 heures (FINS DE SEMAINE ET JOURS FÉRIÉS)

Puisque la façon de calculer les prix est très différente pour les fins de semaine et pour les jours fériés, l'Agence envisagerait-elle la possibilité de fractionner les prix des tableaux 3 et 4 en tableaux séparés pour les prix de fin de semaine et les prix de jour férié.

R11. L'Agence n'envisagera pas la possibilité de fractionner les prix de ces tableaux. Bien qu'aucune statistique ne soit disponible, on s'attend à ce que le besoin de gardes les jours fériés soit très rare.

---

## 2. MODIFICATIONS À LA DDP

1. À l'appendice 2 : Critères de cotation numérique, critère P11 :

### SUPPRIMER :

**zéro (0) point** Si la réponse est insatisfaisante ou une réponse « néant ».

**sept (7) points** Si l'approche est satisfaisante (deux éléments sont abordés\*).

**dix (10) points** Si l'approche est bien abordée (trois éléments sont abordés\*).

\*Abordé – Le soumissionnaire a fourni suffisamment de détails que l'approche proposée pour le service de verrouillage et de déverrouillage était jugée claire, solide et exhaustive.

### INSÉRER :

**zéro (0) point** Si la réponse est insatisfaisante ou une réponse « néant ».

**sept (7) points** Si l'approche est satisfaisante (un élément est abordé\*).

**dix (10) points** Si l'approche est bien abordée (deux éléments sont abordés\*).



\*Abordé – Le soumissionnaire a fourni suffisamment de détails que l'approche proposée pour le service de verrouillage et de déverrouillage était jugée claire, solide et exhaustive.

**TOUTES AUTRES MODALITÉS DU CONTRAT DEMEURENT SANS CHANGEMENT.**